

0490953V
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FELIX LANDREAU
51 RUE JEAN JAURES
49000 ANGERS
Tel : 0241667343

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de signature

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 09/09/2022
Réuni le : 20/09/2022
Sous la présidence de : Frederic Le-Floch
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la délégation de signature présentée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Délégation signature CE vers principale adjointe: Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délégation de signature du chef d'établissement Monsieur Frédéric LE FLOCH vers la Principale Adjointe Madame Mama BOUAOUNE pour les actes suivants:

- Conventions entre le collège et les organismes partenaires
- Conventions de stage
- Avis d'affectation et Procès-verbaux d'installation
- Notifications de sanctions envers des élèves
- Etat de frais pour les formations proposées dans l'établissement
- Autorisation d'absences des personnels
- Note de service interne et ordre de mission pour les sorties pédagogiques
- Certificats de scolarité
- Courrier pour les familles
- Accusé de réception pour les courriers arrivants
- Signature des états indemnitaires pour les heures supplémentaires
- Tous courriers aux familles

La présente délégation de signature est valable tant que le délégataire et le délégant occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf dénonciation ex-presse par le signataire à tous moments.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

